

RÉFORME DES RETRAITES

Face au trompe-l'œil, un réel besoin de conseils

Ce ne sera pas la « der des ders », les experts de la protection sociale que L'Agefi Actifs a réunis en sont, bien entendu, convaincus et ils ne sont certainement pas les seuls. Mais qu'importe après tout car petit à petit, l'inconscient collectif s'habitue à ces ajustements progressifs des régimes de retraite par répartition bâtis en période de croissance économique par, et peut-être seulement pour, les baby-boomers.

Reste que les Français mesurent peu l'impact de ces mesures d'ajustement proposées par les gouvernements successifs sur leur situation personnelle. A leur décharge, l'affaire est complexe. D'où le conseil, simple cette fois, de s'adresser à des professionnels pour établir un bilan sérieux, non pas uniquement de retraite, mais de protection sociale globale incluant aussi les besoins en santé, prévoyance et dépendance. Contrairement aux idées reçues, la clientèle patrimoniale n'a pas dans ce domaine toutes les cartes en mains.

JEAN-CHARLES NAIMI



De gauche à droite : BRUNO CHRETIEN, président de Factorielles et de l'Institut de la protection sociale, ALAIN MORICHON, courtier d'assurances, directeur du cabinet Clarens et président de l'Orias, FRANÇOISE KLEINBAUER, PDG de France retraite, BENOÎT CLAVERANNE, directeur général du réseau Axa Prévoyance & Patrimoine, PHILIPPE CRÉVEL, secrétaire général du Cercle des Epargnants, et THIERRY SCHEUR, consultant et président fondateur du cabinet Cap Ouest

Retraite

Six experts livrent leur verdict sur le train des réformes

L'Agefi Actifs. - Quelle est votre analyse de l'actuel projet de réforme des retraites ?

Alain Morichon. - Il ne s'agit pas d'une véritable réforme. Nos contacts avec les conseillers de l'Elysée en date du printemps dernier, lors des débats sur la loi de Généralisation de la complémentaire santé, ne nous laissaient déjà guère d'illusions. L'Exécutif estime que le pilotage régulier du régime est suffisant pour assurer sa continuité. Au niveau politique, il n'a pas osé aller plus loin. En revanche, nous avons eu la mauvaise surprise de voir arriver une majoration des cotisations. Il s'agit d'une mesure à laquelle les chefs d'entreprise ne s'attendaient pas et qui conduira dans le même temps à une baisse du pouvoir d'achat pour les salariés. Les entrepreneurs se retrouvent avec de nouvelles obligations en matière de pénibilité dont on ne voit pas bien les contours. Etait-il utile d'adosser cette problématique de pénibilité à celle de la retraite alors que les précédents gouvernements avaient résolu le problème des carrières longues avec la réforme de 2010 ? Le dispositif prévu ne pourra pas résoudre l'enjeu du retour à l'équilibre du régime, ce qui est le préalable pour passer à une réforme systémique. C'est là une grosse déception.

Philippe Crevel. - Evidemment, il nous a été présenté une loi d'urgence et de circonstance ayant pour objectif de passer l'année 2014. Le fond de la pensée de l'exécutif est assez keynésien : il part du principe que la France est en bas de cycle et qu'elle retrouvera un peu de marge sur ses comptes publics lorsque la croissance reviendra. Pour passer la période difficile, le choix a donc été fait d'augmenter les cotisations – une hausse de la CSG aurait été plus difficile en entraînant une ponction plus radicale sur le pouvoir d'achat des Français. Dans le même temps, les autres curseurs que le gouvernement avait à sa disposition n'étaient pas nombreux : celui de l'âge légal était politiquement impossible à déplacer et celui de la durée des cotisations aurait rencontré l'hostilité des syndicats. D'où le compromis avec eux jusqu'en 2020, date à partir de laquelle la durée de cotisation continue d'augmenter, à condition que le gouvernement adopte l'idée de la pénibilité, ce qui a été le cas. Le Medef, qui pensait pouvoir échapper à une hausse des cotisations en

contrepartie d'une avancée sur le compte pénibilité, est le perdant dans ce dossier. En effet, il s'agit d'un mauvais coup pour la compétitivité.

Pouvait-on aller plus loin ? Je ne le crois pas. Une réforme systémique n'aurait pas réglé l'urgence. Or, il fallait envoyer un signal à court terme à nos partenaires européens. La réforme systémique nécessite dix ou quinze ans et entraînerait des coûts informatiques qui dépassent largement ce que les caisses de retraite ont les moyens de financer.



BENOÎT CLAVERANNE,
directeur général, Axa Prévoyance & Patrimoine

Néanmoins, il faut noter que le projet de loi apporte quelques avancées de simplification qui ne sont pas inintéressantes quand on parle de compte unique de retraite, on commence à progresser pour préparer, d'ici à 25 ans, l'uniformisation des régimes privés. Reste la fonction publique qui est la grande absente de ce projet de réforme avec les régimes spéciaux. L'impasse sur le besoin de financement de 7 à 8 milliards en 2020 avec renvoi au budget de l'Etat montre qu'il y a un flou dans le tableau d'équilibre de la réforme. Si une croissance suffisante ne revient pas, nous risquons de retourner très vite sur le dossier comme l'ancienne majorité a dû le faire en 2010 sans en avoir l'intention, en reportant l'âge l'égal. En 2035, le problème sera, paraît-il, réglé, toutes choses étant égales par ailleurs et avec les hypothèses de calcul pour lesquelles il est permis d'avoir quelques doutes.

Françoise Kleinbauer. - Quels que soient le pouvoir en place et les syndicats présents dans les tours de table, on ne peut résumer la réforme à de seuls enjeux politiques. Les objectifs sont aussi techniques et financiers. Il s'agit d'assu-

- » Jugé peu ambitieux par bon nombre de professionnels de la protection sociale, le texte soumis au Parlement présente quelques ruptures avec le passé
- » La clientèle patrimoniale ne peut se contenter d'une approche approximative compte tenu de l'évolution des paramètres des régimes de base et complémentaires

rer la pérennisation des régimes en surmontant les défis démographiques, connus depuis des décennies, et en se conformant aux exigences de l'Europe, particulièrement vigilante sur les enjeux financiers qui découleront de cette réforme. Notons que le terme « réforme » n'est pas réellement approprié : nous sommes plutôt en face d'un simple « point d'étape ». Cette nouvelle loi va entériner un modèle, sans rien inventer. Nous continuons sur une approche générationnelle comme par le passé et nous conservons la même approche de calcul des droits/des cotisations. Il y a une petite ouverture sur un régime unique et des nouveautés sur la gouvernance des régimes des professions libérales.

Benoît Claveranne. - Il ne faut pas se voiler la face. Face à l'importance des masses financières en jeu, l'intérêt collectif commande que le système soit pérennisé. Ensuite, la question se pose de l'efficacité de cette réforme et de celles qui l'ont précédée, sans compter celles qui probablement suivront sur sa capacité structurelle, à sauvegarder les régimes privés. Par ailleurs, le projet présenté, qui laisse de côté la question du financement du régime de la fonction publique, est loin d'être anodin en termes de finances publiques à l'heure où le gouvernement se focalise sur leur redressement. Après viennent les effets collatéraux qui se ressentiront aussi bien sur le pouvoir d'achat des particuliers que sur la compétitivité des entreprises et qui ne paraît pas cohérent avec le discours du gouvernement. Enfin, il y a une incompréhension que je sens monter de plus en plus auprès des clients qui concerne la justice et l'équité entre les générations et, au sein des générations, entre les différents régimes. Jusqu'ici, le système s'est accommodé de ces tensions mais jusqu'où cela sera-t-il possible ?

Bruno Chrétien. - Il est nécessaire d'établir quelques comparaisons, même si cela n'est pas simple avec les réformes passées. Du côté des différences, prenons comme exemple la dernière en date du gouvernement précédent en 2010 qui conduisait à un effort de 30 milliards d'économies. Aujourd'hui, malgré un besoin affiché de 20 milliards en 2020, le financement porte sur 7,6 milliards avec une dette publique qui augmente de 8 milliards.

Côté similitude, et pour rebondir sur les propos de Philippe Crevel, comme pour les réformes passées, celle-ci s'appuie toujours sur des hypothèses fausses. Cette permanence dans le discours est impressionnante et traduit notre incapacité à retenir collectivement des hypothèses un peu réalistes. Il serait intéressant de travailler sur des chiffres de taux de chômage à 10 ou 11 %.

Le discours consiste à affirmer que le critère majeur à prendre en compte est celui de la productivité, et non ceux du taux de chômage ou de la croissance. Mais la question est : quels moyens se donne-t-on pour augmenter la productivité ? Moi, je vois des mesures très néfastes et de vraies régressions, notamment dans la volonté de se diriger vers un régime unique. Je trouve très inquiétant le mouvement de poursuite de centralisation des régimes obligatoires. Lorsque les partenaires sociaux gèrent, même s'il est possible d'avoir un œil critique sur leur

points clés

Alain Morichon

« Je regrette qu'il n'y ait aucune mesure pour améliorer l'épargne retraite dans le projet de loi »

Philippe Crevel

« Si une croissance suffisante ne revient pas, nous risquons de retourner très vite sur le dossier »

Françoise Kleinbauer

« Deux Français sur trois proches du départ en retraite ne connaissent pas leurs droits »

Benoît Claveranne

« Le marché est moins difficile que par le passé sur les produits de rente »

Bruno Chrétien

« La mise à contribution des retraités est ouvertement assumée »

Thierry Scheur

« Il ne faut pas se focaliser sur un taux de remplacement mais sur un style de vie à la retraite »

**BRUNO CHRÉTIEN**, président,
Factorielles, l'Institut de la protection sociale

gestion, ils arrivent à prendre leurs responsabilités. Le ménage à trois avec l'État est plus difficile. Il y a dans le projet un dossier qui me paraît très grave et que l'on trouve à l'article 32. Il concerne les caisses obligatoires des professions libérales qui ont une vraie légitimité démocratique avec des conseils d'administration élus par leurs membres. Mis à part quelques problèmes, elles sont plutôt bien gérées et ce, malgré l'arrivée des auto-entrepreneurs qui ont déséquilibré les comptes, ce qui, très concrètement, a conduit à des mesures correctrices pour 2015, restant certes à valider par la tutelle du régime et se traduisant par une augmentation d'environ 450 euros du montant des cotisations. Cette attaque vers la gouvernance est grave. Nous allons, au travers d'un consensus mou, vers un régime unique du privé qui date de l'après-guerre en refusant de nous attaquer au cœur du problème des régimes spéciaux, dont le fondement même est celui de la pénibilité. Les professions libérales ont un système différent et je pense que les CGP et les courtiers ont intérêt à ce qu'il perdure car il correspond à plus de liberté. Le régime de salarié est lourd et ne correspond plus à une économie mondialisée.

En revanche, un point intéressant est à souligner : il concerne la mise à contribution des retraités qui est ouvertement assumée avec la fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions. Il s'agit là d'une vraie rupture qui se retrouve aussi dans les caisses complémentaires. Cela montre que l'on arrive au bout d'un système où ce sont toujours les actifs qui font des efforts. N'oublions pas que le chômage des jeunes correspond au coût de financement d'un système de retraite trop généreux pour des générations qui n'en ont pas payé le prix, les baby-boomers en l'occurrence.

Dans le texte, je citerai une mesure inutile qui est celle visant à améliorer le rachat des trimestres pour les jeunes alors que 1 % des personnes qui utilisent le mécanisme de rachat ont moins de 40 ans.

Je citerai deux autres mesures qui vont enfin, à mon sens, réduire la productivité. La première, comme Alain Morichon l'a rappelé, est le compte pénibilité. La pénibilité, pour une bonne part, a été réglée par le dispositif dit carrières longues et les mesures de la loi de 2010 sur les carrières pénibles. Sur ce dossier, les pouvoirs publics ont créé un dispositif semblable à la portabilité en prévoyance avec l'apparition d'un vrai passif social. Nous avons un bel exemple d'impôt administratif qui va prendre du temps pour la TPE et contribuer à ossifier le système. La seconde mesure concerne le cumul emploi-retraite qui va être rendu plus difficile au bénéfice de la retraite progressive. Le cumul emploi-retraite fonctionne bien et on ne peut pas en dire autant de la retraite progressive.

Philippe Crevel. - Une convergence est en train de s'opérer avec le système anglo-saxon. En diminuant le taux de remplacement pour les cadres, on va aboutir à une logique beaucoup plus patrimoniale avec un régime qui ne sera plus un régime d'assurance mais d'assistance. Cette évolution commence à prendre forme. Les rachats en assurance vie au cours de l'année 2012 montraient qu'il s'agissait de personnes qui voulaient soit maintenir leur train de vie, soit acheter de l'immobilier. Nous sommes dans la logique de l'assurance vie souscrite dans un objectif de complément de revenus, ce qui pose à nouveau le problème de l'adaptation des produits aux besoins fluctuants lors de la période de retraite.

Il est important de noter que les Français ont été pendant longtemps épargnants nets jusqu'à 75 ans alors qu'aux Etats-Unis, on commence à « désépargner » à partir de l'âge de la retraite, c'est-à-dire à 65 ans. Ce caractère épargnant net évolue en France et diminue autour de 73 ans. Autre évolution : le retraité, jusqu'à maintenant, était un piètre consommateur, il consommait 40 % de moins qu'un actif. Aujourd'hui, les études de l'Insee montrent que ce décalage est de 18 %. L'évolution a été très rapide, en moins de dix ans. Le retraité veut à présent consommer comme un actif et quand les revenus baissent de plus de 50 %, il devient nécessaire de puiser dans le patrimoine. Une autre approche va s'enclencher en termes de gestion capitalistique.

**ALAIN MORICHON**,
courtier d'assurances, directeur, Clarens,
président de l'Orias

Françoise Kleinbauer. - Sur la réforme, notons une disposition particulièrement attendue par les polypensionnés, nombreux parmi les clients des conseillers en gestion de patrimoine. Jusqu'à présent, les règles techniques conduisaient à une rente moins importante si l'on avait cotisé à différents régimes qu'en étant bénéficiaire d'un seul régime. Une règle d'équité serait rétablie. Une autre disposition intéressante, qui concerne davantage les entreprises et leurs salariés : les conditions pour bénéficier d'une retraite progressive seraient largement assouplies. Cette ouverture facilitera l'aménagement des conditions de départ en retraite et les rendra plus saines, notamment pour les catégories de personnel ne pouvant prétendre à un cumul emploi-retraite ou qui ne sont pas en capacité de rebondir sur une autre activité. Les simulations financières permettent d'en mesurer toute la pertinence, à l'heure où se bouclent les contrats de génération. Ce dispositif encore méconnu – quelques milliers de personnes dans sa forme actuelle seulement y ont eu recours – devrait se développer. Il ne fait en rien concurrence au cumul emploi-retraite.

Comment agit-on pour les clients patrimoniaux ? Que faire dans le nouvel environnement ?

Thierry Scheur. - Je ne reviendrai pas sur le côté déceptif de la réforme. Je me positionne du côté des clients patrimoniaux et me demande ce que ce texte va changer pour eux, mis à part des cotisations qui augmentent et un pouvoir d'achat qui diminue encore. Il y a un manque de compréhension terrible de leur part quant à cette volonté farouche de vouloir sauver un système archaïque. Mais il y a un côté positif à cela, celui de la sensibilisation au besoin de se prendre en charge et d'agir pour la retraite.

Benoît Claveranne. - De mon côté, je constate, et les résultats commerciaux le montrent, une réelle prise de conscience du problème depuis deux ou trois ans, toutes générations et toutes catégories confondues.

Thierry Scheur. - Je ne suis pas tout à fait sûr pour ma part. Oui, la sensibilisation est en route. Les Français ont pris la mesure du fait qu'il y aura un manque à gagner, mais sans connaître l'ampleur et la profondeur du fossé à combler. Ils ont toujours des difficultés à poser l'équation retraite. Pour s'y préparer, certains achètent de l'immobilier, d'autres souscrivent des PEA, la majorité détient bien entendu de l'assurance vie. Mais ces placements ont-ils été réalisés dans un objectif de retraite ? Les récents sondages, notamment élaborés par de nouveaux acteurs anglo-saxons, montrent la croyance forte en l'Etat providence. L'action existe mais elle n'est pas suffisante. Chez certains institutionnels anglo-saxons, une gestion multi-active apparaît. En dix ans, il y a eu beaucoup d'évolution sur le fait qu'il ne fallait pas se focaliser sur un taux de remplacement mais sur un style de vie et la variabilité des besoins sur les 20 ou 25 ans pouvant correspondre à la période de retraite.

Françoise Kleinbauer. - Nous encourageons les clients à sortir de l'illustration du simple taux de remplacement comme catalyseur du besoin de couverture complémentaire. Il s'agit pour les décideurs comme pour les particuliers de ne plus visualiser la retraite comme une période uniforme. En effet, les 20 ou 30 années de retraite vont demander une couverture de besoins successifs – au moins trois niveaux –, prenant en compte l'évolution de l'état psychologique et de santé, voire de dépendance, du retraité.

Cette approche n'est pas encore familière pour tous les acteurs : il faut que les solutions proposées aux futurs retraités intègrent cette souplesse et cette alchimie pour réellement correspondre aux besoins à court, moyen et long terme, des clients patrimoniaux.

Benoît Claveranne. - Il est nécessaire de réaliser un bilan pour mesurer le niveau de vie dont souhaite bénéficier le particulier à l'âge de la retraite. Une fois le niveau minimal trouvé, il sera possible d'ajuster les solutions. Avec les outils à notre disposition, nous pouvons aider les clients à prendre des options en ouvrant des contrats auxquels ils sont éligibles – Perp, Madelin ou autres. Il existe des professionnels qui savent combiner tout cela. C'est peut-être une déclaration simpliste, mais je suis stupéfait de voir des personnes disposant de revenus pourtant conséquents qui méconnaissent les bases du système et des solutions qui leurs sont ouvertes.



THIERRY SCHEUR, consultant,
président fondateur, Cap Ouest

Françoise Kleinbauer. - Je suis tout à fait d'accord : deux Français sur trois, même proches du départ en retraite, ne connaissent déjà pas leurs droits, et n'auront pas les moyens de les contrôler; alors même qu'une retraite sur dix liquidée par la Sécurité sociale est inexacte, selon la Cour des Comptes cet été.

Bruno Chrétien. - J'abonde aussi dans le sens d'une approche globale entre le niveau de la pension et la santé et sur le manque d'ajustement au moment du départ en retraite entre les deux. Il y a là une véritable ingénierie à bâtir.

Alain Morichon. - Cela commence par la détermination du revenu de remplacement. Nous savons que pour les cadres, avec les hypothèses qui se dessinent, nous allons nous retrouver aux environ de 35 %. J'ai le sentiment qu'à travers toutes ces réformes, les actifs pensent que les pouvoirs publics vont sauver le système en leur permettant de percevoir un niveau de revenu comparable à celui de leurs parents sans que cela ne leur coûte trop cher. Il y a des choix à opérer pour arrêter des prestations qui avaient certainement une utilité dans les années 50 pour les affecter aux cotisations retraite. C'est toute l'organisation de la protection sociale qui est à revoir. Pour le reste, on ne peut que regretter qu'il n'y ait aucune mesure pour améliorer l'épargne par capitalisation dans le projet de loi.

Philippe Crevel. - Cela est trop difficile sur un plan politique. Et je ne suis pas certain qu'il soit opportun d'ouvrir en ce moment le dossier. Mieux vaut s'en tenir aux conclusions du Conseil d'analyse économique et de la Cour des comptes qui préconisent de réserver et de concentrer les avantages fiscaux sur l'épargne retraite à long terme.

Benoît Claveranne. - Sur un plan macroéconomique, les Français appliquent le principe de Ricardo, en épargnant le montant de la dette publique qu'ils devront rembourser plus tard sous forme de taxes. C'est ainsi que la question du taux d'épargne est posée. Cependant, de nombreuses personnes se retrouvent dépourvues sur la manière d'organiser leur épargne. Tant que celle-ci venait en complément d'un socle public, les particuliers arrivaient à s'organiser avec les livrets, l'immobilier, l'assurance vie. Désormais, la question est plus complexe puisqu'elle devient la suivante : comment vais-je organiser ma propre protection sociale ? Certains ont pris ce virage dès le départ en sachant qu'ils devaient s'organiser tout seuls puisque ne pouvant compter sur des systèmes publics. C'est le cas pour les travailleurs non salariés pour qui le système privé est bien organisé avec une offre et une demande qui se rencontrent assez facilement. Pour les salariés, en revanche, cela est plus compliqué car ils ont du mal à répondre à des questions assez basiques : quel est mon besoin, à quel horizon et selon quelles modalités dois-je agir ? La conscience est présente mais, je suis d'accord avec Thierry Scheur sur ce point, ces personnes ont du mal à passer à l'action.

Thierry Scheur. - Voilà pourquoi je rejoins cette fois Bruno Chrétien sur le régime unique pour lequel je ne suis pas non plus favorable dans la mesure où il risque de casser la dynamique d'une cible qui a été bien travaillée jusque-là et où l'offre a rencontré la demande.

Les régimes supplémentaires sont-ils à la hauteur des enjeux ?

Bruno Chrétien. - Leur organisation et leur adaptation sont à l'image des régimes obligatoires. Aujourd'hui, pour être astucieux, il peut être intéressant de combiner des formules à prestations et à contributions définies. Mais on a du mal à gérer la fiscalité qui ne cesse d'évoluer. Les contrats à prestations définies sont l'exemple parfait de cette instabilité fiscale. Ils ont été renforcés par la loi de 2003, puis combattus par la suite, par la même majorité, pour des raisons d'opportunités politiques. C'est toujours le même débat qui se poursuit avec l'idée que ce sont les clients aisés qui profitent des solutions par capitalisation. La chasse aux niches fiscales et sociales paralyse le marché.

Alain Morichon. - Comment convaincre un chef d'entreprise qui lui-même doit convaincre ses salariés alors que les règles peuvent être remises en cause systématiquement ? L'exemple de la complémentaire santé ne va pas faciliter la donne. Après l'instauration d'une obligation de couverture par les syndicats, il est prévu à présent de fiscaliser la part patronale. Ces revirements de positions incessants sont encore plus pénalisants lorsqu'il s'agit de bâtir une épargne à long terme. Qui peut affirmer que le forfait social ne va pas passer de 20 % à 40 % au cours des cinq prochaines années ? Car une fois que le régime est lancé, on peut difficilement l'arrêter.



FRANÇOISE KLEINBAUER,
PDG, France Retraite

Philippe Crevel. - L'épargne retraite reste marginale en France et même lorsqu'elle est présente, il convient de relativiser son impact. Prenons l'exemple du contrat Madelin pour lequel tout le monde s'accorde pour avancer qu'il s'agit d'un succès avec un taux d'équipement de 62 %. Or, la cotisation annuelle moyenne sur un contrat Madelin est très faible et les encours moyens se situent autour de 20.000 euros, soit un niveau de retraite équivalent à 800 euros par an. Pour un produit présent sur le marché depuis le milieu des années 90, ce n'est pas extraordinaire. Sur le Madelin, les opérateurs ont engagé une bataille d'équipement et non de primes. A présent, il convient de capter les flux. Cette phase est difficile en période de crise. Les études montrent qu'en dessous de 6.000 euros mensuels de revenus, même si l'épargne est considérée comme importante, les Français n'y arrivent plus. A cela vient s'ajouter des produits concurrents aux supports de retraite sur lesquels il est possible de retirer à tout moment. C'est tout le débat sur la rente viagère avec des Français qui ont peur d'investir en pure perte et ont tendance à sous-estimer leur espérance de vie.



PHILIPPE CREVEL,
secrétaire général, Cercle des Epargnants

Benoît Claveranne. - Sauf en prévoyance où ils font le raisonnement inverse ! Mais il est vrai que le frein le plus lourd reste la rente et ensuite l'effort d'épargne à consentir chaque année qui correspond à 5 ou 10 % du revenu annuel pour obtenir un revenu correct. Pour autant, le marché est moins difficile que par le passé sur les produits de rente.

Les experts-comptables sont-ils impliqués dans le conseil retraite ? Ont-ils perçu son intérêt ?

Alain Morichon. - Ils font plus que percevoir l'intérêt : ils s'interrogent aujourd'hui sur leur capacité à s'inscrire à l'Orias en qualité de courtier mais l'ordre est assez prudent pour la création de ce type de structure. Les experts-comptables sont les catalyseurs des métiers de l'entreprise. Ils connaissent le sujet, ils ont porté le dispositif Madelin. Ce sont des professionnels qui ont compris que le conseil et la préconisation de solutions en matière de retraite et de prévoyance pouvaient constituer des relais de croissance. Depuis les années 75, les experts-comptables sont nos prescripteurs sur les questions de protection sociale, mais aussi sur l'assurance dommage et la responsabilité civile. Ils ont toujours bien perçu cette approche globale apportée par le courtage.

Benoît Claveranne. - Tous n'interviennent pas pour autant. Certaines structures importantes se sont organisées en interne alors que beaucoup de petites n'ont toujours pas la culture sur ces questions. Nous agissons sur la formation dans le cadre de rencontres locales très efficaces. Seule la confiance fonctionne, après une phase d'échanges réguliers.

Françoise Kleinbauer. - Nous constatons une montée en puissance des demandes de formation « retraite », surtout sur la compréhension de la mécanique générale des régimes et les conditions de départ. Ils nous demandent également de plus en plus fréquemment d'accompagner leurs clients dans la liquidation de leurs droits à retraite, opération qui se révèle bien souvent un réel parcours du combattant, chronophage pour les non-initiés.

Bruno Chrétien. - L'application de la directive services change la donne. On voit beaucoup de cabinets qui s'associent avec des courtiers.

Philippe Crevel. - Pour les petits cabinets qui doivent évoluer entre les grosses structures et internet, il s'agit d'une question de survie. C'est un marché qu'ils ne peuvent laisser passer.

Thierry Scheur. - Je constate que les professionnels, d'une manière générale, ont du mal à sortir de leurs sillons. Un bon conseil en matière de retraite suppose d'organiser les passerelles entre patrimoine personnel et professionnel et entre personne morale et physique. La retraite, c'est à la fois du flux et du stock. Actuellement, la partie flux différés que l'on peut se constituer avec le patrimoine professionnel ne me semble pas bien travaillée par tous les experts-comptables. 

JEAN-CHARLES NAIMI